

Un projet éducatif et citoyen pour les collégiens

Dans un environnement caractérisé par des changements rapides liés à la société numérique, à l'évolution des modes d'apprentissage, à la montée de phénomènes potentiellement porteurs de dangers pour les jeunes, notamment les plus fragiles, et bouleversé par une crise sanitaire inédite, le Département assure plus que jamais son soutien à la jeunesse, aux communautés éducatives et aux acteurs locaux engagés auprès de ce public. Il s'engage aujourd'hui dans le déploiement d'une ambitieuse politique jeunesse articulée autour de quatre axes traduisant ses valeurs :

- Axe 1 : Faciliter le quotidien des jeunes
Il s'agit de faciliter l'accès aux droits, au logement et d'accompagner, en particulier, les jeunes les plus fragilisés par la pandémie que nous venons de traverser.
- Axe 2 : Imaginer les jeunes comme acteurs du vivre-ensemble
Dans une société en perte de repère, il apparaît essentiel de développer la conscience citoyenne des jeunes par la promotion des valeurs **de la république et le renforcement de l'esprit critique, en favorisant la bienveillance, la coopération.**
- Axe 3 : Encourager les jeunes à se réaliser
Afin de permettre aux jeunes de s'ouvrir à de nouveaux horizons et de faire émerger leur vocation, le Département leur propose de nouveaux outils d'émancipation au travers des projets éducatifs, culturels, sportifs, durables ou associés à la découverte du monde professionnel.
- **Axe 4 : Reconnaître l'engagement des jeunes**
Afin de développer une approche inclusive de la politique jeunesse et de valoriser la contribution des **jeunes à l'intérêt général, le Département fait le choix de les associer, de l'élaboration à l'évaluation, aux projets les concernant.**

Attribution

Le Département attribue une subvention de base pour tous les projets déposés **s'articulant** au projet **d'établissement et** autour de trois objectifs issus de sa politique éducative : améliorer le bien-être et le climat scolaire, développer la persévérance et favoriser la citoyenneté.

Un complément de dotation peut être attribué aux collèges dont le projet satisfait un ou plusieurs des critères suivants :

- les établissements appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire ;
- les projets impliquant directement les élèves de SEGPA, d'ULIS ou d'UPE2A ;
- les projets imaginés et construits en réseau avec un ou plusieurs partenaires locaux, favorisant ainsi le maillage territorial ;
- les projets innovants, avec **un mode d'action inédit, pour traiter une problématique forte et persistante (une méthodologie particulière ou nouvelle dans l'établissement, des outils ou des usages nouveaux).**
- Les projets initiés, pilotés ou réalisés par les collégiens.

Calendrier :

Les dossiers sont à déposer dès réception de l'appel à projets, entre février et avril de l'année scolaire n-1.

Contacts:

- Carole Driencourt, cdriencourt@hauts-de-seine.fr, 01 47 29 34 54
Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes.
- Leslie Loger, lloger@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 13 18

- Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux.*
- Jonathan PASCUAL, jpascual@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 11 21
Asnières, Chatenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Gennevilliers, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Meudon, Montrouge, Villeneuve-la-Garenne.
 - Julien Vasset, jvasset@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 13 97
Boulogne-Billancourt, Chaville, Clichy, Garches, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Marnes-la-Coquette, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Saint-Cloud, Sèvres, Vanves, Vaucresson, Ville d'Avray.